



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT 449

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a adopté le 12 novembre 2024 le règlement suivant.

RÈGLEMENT NUMÉRO 449

RÈGLEMENT NUMÉRO 449 MODIFIANT TOUS RÈGLEMENT OU RÉOLUTION SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

Ledit règlement entre en vigueur le 12 novembre 2024 conformément à la Loi.

Une copie dudit règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 13^e jour de novembre deux mille vingt-quatre.


Marie-Josée corbin, greffière-trésorière

=====

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Josée corbin, **greffière-trésorière** de la municipalité de **Saint-Louis-du-Ha! Ha!**, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **13 novembre 2024**, entre **10h30 et 16h00**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **13 novembre 2024**.


Marie-Josée corbin, greffière-trésorière